

Session du Conseil départemental du 29 janvier 2018

- Commission ressources -

4 - Rapport sur les orientations générales du budget pour 2018

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique

Commission ressources

Session du 29 janvier 2018

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2018

Mesdames, Messieurs,

En application du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir débattre des orientations générales destinées à préparer le projet de budget primitif qui sera examiné au cours du mois de mars prochain.

Conformément aux obligations réglementaires, ce rapport s'articule autour d'une présentation des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels mais également de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que des caractéristiques de la dette. Le rapport présentera au préalable les déterminants économiques et financiers de la préparation du budget primitif pour 2018.

1. Le cadre du budget primitif pour 2018 : action volontariste du Département, désengagement de l'Etat

La préparation du budget primitif s'inscrit nécessairement dans un environnement économique et social. Après +1,1% en 2016, la croissance augmenterait sensiblement à +1,7% en 2017 et en 2018. Les facteurs de soutien de l'activité seraient notamment l'investissement des ménages, qui a retrouvé une progression depuis 2016, et l'investissement des entreprises de l'ordre de 4% comme c'est le cas depuis 2016. Les conséquences sur l'emploi seraient donc positives.

Ce contexte un peu plus favorable impacte les départements en ce qu'il a permis, par exemple, un ralentissement des dépenses de RSA. Pour autant, les défis du soutien aux personnes fragiles et du retour à l'emploi restent nombreux. Les évolutions démographiques font de l'accompagnement des personnes âgées un enjeu majeur, qui avait notamment conduit à l'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. L'accompagnement des personnes handicapées est toujours un objectif déterminant.

Compétents en matière de protection de l'enfance, les départements sont par ailleurs aujourd'hui particulièrement mobilisés par l'aide sociale à l'enfance, enjeu fondamental pour les personnes comme pour la société. Ils sont confrontés à l'augmentation des situations d'enfants à protéger et prendre en charge. Ils doivent également assumer l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés (MNA), de plus en plus importants au regard de la situation géopolitique mondiale. Ainsi, le département de l'Aude a eu à charge la mise à l'abri et l'évaluation de 73 mineurs non accompagnés en 2015, 273 en 2016 et 482 en 2017.

Le développement des enjeux sociaux, relevant pour partie de problématiques nationales, comme c'est le cas de l'accueil des MNA, s'appuie sur les compétences et l'engagement des départements sans que l'Etat n'apporte aujourd'hui l'appui nécessaire. Il s'agit donc de donner des éléments permettant d'en appréhender l'impact sur la préparation du budget primitif 2018.

1.1. Une année 2017 marquée par un effet ciseau important

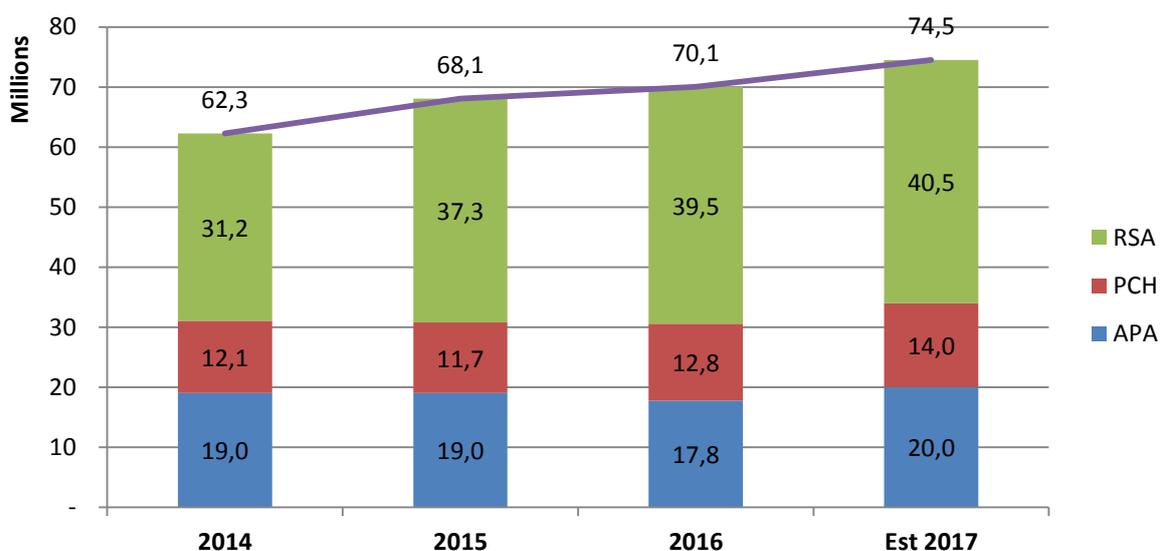
L'exercice 2017 se caractérisera par une évolution défavorable de la situation financière du Département liée une double absence de réponse de l'Etat, sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) et sur la charge croissante de l'aide sociale à l'enfance.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice s'établissent à 482M€ environ, en baisse de 10M€. Le déterminant principal de cette baisse est l'absence en 2017 de fonds de soutien exceptionnel au titre des dépenses individuelles de solidarité, insuffisamment compensées par l'Etat. En 2016, sur la base de critères de situation financière et de réalité des charges à assumer, le Département avait perçu 7,5M€ du fonds de soutien, les modalités d'attribution de celui-ci intégrant en grande part le reste à charge par les départements des AIS, notamment le RSA. L'Etat reconnaissait ainsi le manque de compensation sur des dépenses relevant de la solidarité nationale et venait corriger au travers du fonds de soutien les inégalités relevées.

Pour 2017, le Gouvernement a établi un fonds destiné à soutenir en fait les départements ayant la situation financière la plus dégradée quelles qu'en soient les raisons, c'est-à-dire indépendamment du reste à charge des AIS. Ainsi, l'Aude, dont le taux d'épargne brute restait supérieur à 10% au regard de ses efforts de gestion, ne sera pas concerné par le fonds de soutien alors qu'objectivement il reste l'un des départements français qui doit mobiliser le plus ses propres recettes de fonctionnement pour couvrir le reste à charge des allocations de solidarités.

Reste à charge sur les allocations individuelles de solidarités

hors mesures LFI 2014 (transfert des frais de gestion, fonds de solidarité, relèvement taux DMTO) estimées à 16,8M€ en 2014, 19,9M€ en 2015, 19,6M€ en 2016 et 20,2M€ en 2017)



Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 12,5M€ et s'élèvent à 452,1M€. Or, les augmentations de dépenses sont très limitées ; elles concernent les allocations individuelles de solidarité malgré la stabilisation du RSA. Les dépenses de la mission Autonomie progressent de 3,9M€, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées. Ces dépenses très insuffisamment compensées par l'Etat (voir le graphique ci-dessus) grèvent significativement le budget du Département.

C'est toutefois l'aide sociale à l'enfance qui connaît la plus forte dynamique (+7,2M€). C'est la conséquence de l'augmentation des placements dans le cadre des missions traditionnelles de l'ASE mais également de la forte progression de l'accueil des mineurs non accompagnés, presque doublé en un an. La prise en charge forfaitaire de l'évaluation par l'Etat est dérisoire (250€ sur 5 jours soit 1250€ par jeune accueilli) au regard de la réalité des coûts supportés par le Département.

Les évolutions inverses des recettes et dépenses réelles de fonctionnement constituent un effet de ciseau qui pénalisera fortement l'autofinancement du Département. Tirant les bénéficiaires de la stratégie financière menée ces dernières années, le Département disposait malgré cet environnement d'une capacité d'investissement qu'il a pu mobiliser pour financer des projets importants pour le territoire.

Ainsi, les dépenses d'investissement non financières s'élèvent à 83,2M€, en progression de 2,2M€ par rapport au niveau déjà historiquement élevé de 2016. Le Département a tenu là ses engagements, tant il apparaît essentiel de continuer à développer des services de proximité et de créer de l'activité économique via les marchés publics.

De par l'achèvement du collège Rosa Parks en 2016, les dépenses d'équipements départementaux 2017 apparaissent en baisse à 48,5M€ contre 52,5M€ l'année précédente. Elles restent néanmoins très supérieures aux dépenses moyennes des années antérieures, en raison d'un effort soutenu pour la construction et l'entretien du réseau routier, les crédits affectés ayant progressé de près de 5M€.

Les subventions d'équipement versées augmentent de 6,2M€ pour atteindre 34,6M€. Cette progression s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit, projet essentiel pour le développement économique et social du territoire.

Le financement de ces investissements s'appuie en premier lieu sur un emprunt stable à hauteur de 30M€, comme nous nous y étions engagés, dans un contexte toujours très favorable de par la faiblesse des taux d'intérêt et le niveau d'endettement réduit du Département, inférieur fin 2016 de plus de 20% à la moyenne de la strate. Il se fonde ensuite sur la mobilisation à hauteur de 20M€ environ du fonds de roulement, porté par le Département à près de 65M€ en 2016.

La bonne gestion des années antérieures constitue donc le levier de financement des actions volontaristes du Département. C'est un atout et une fragilité car il ne s'agit pas d'une ressource durable. Or, comme l'ont mis en avant de nombreux rapports, la structure de financement des départements n'est pas adaptée à leurs missions, ce qui contribue au fil des exercices budgétaires à fragiliser leur situation financière et donc l'exercice de leurs missions essentielles de solidarité. Le Département de l'Aude, malgré sa bonne gestion, n'y échappe pas.

1.2. Un encadrement non concerté des finances locales

Au-delà de l'instauration d'un nouveau fonds d'urgence en loi de finances rectificative, d'un montant fortement réduit et fondé sur des critères pour le moins contestables, la loi de finances pour 2018 ne propose pas de solution aux problématiques structurelles de

financement des collectivités et des départements en particulier, s'agissant des allocations individuelles de solidarité et de la prise en charge des MNA.

La loi de finances entérine une nouvelle diminution des allocations compensatrices, en baisse de 9,2% comme en 2017. Elle prévoit également l'adaptation du fonds de péréquation de la CVAE à la suite du transfert d'une part de la CVAE des départements aux régions, ce qui pénalisera nécessairement le Département. Mais la disposition la plus importante de ce texte est l'évolution de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Structure du déficit des administrations publiques.

	2013	2014	2015	2016
Etat	-68,2	-72,0	-73,9	-76,0
Collectivités territoriales	-8,3	-4,6	-0,1	3,0
Org. Sécurité sociale	-8,8	-7,8	-4,7	-2,9
Total Administrations publiques	-85,3	-84,4	-78,7	-75,9

Source : INSEE

Le tableau précédent présente la contribution des différentes administrations publiques à la formation du déficit public et montre que l'Etat est le moins vertueux, seule administration à connaître une dégradation, année après année, de sa situation.

Pourtant, le Gouvernement ne reconnaît pas dans les faits la contribution, positive, des collectivités territoriales aux soldes européens de déficit et de dette, comme l'a encore montré le dernier rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales. Au travers de la loi de programmation des finances publiques qui vient d'être adoptée, il vient substituer à un mécanisme de baisse programmée des dotations, certes contraignant mais connu et prévisible, un nouveau système de contractualisation déséquilibré au regard des fondements de la dynamique de la situation financière des départements. C'est l'objet des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques.

L'association des collectivités à l'amélioration des comptes publics par contractualisation repose donc sur la définition d'une trajectoire contraignante des dépenses réelles de fonctionnement, de 1,2% par an. Ce taux peut être modulé selon trois critères : la dynamique de la population en comparaison de la moyenne nationale, le revenu moyen par habitant au regard également de la moyenne des collectivités et le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Chacun s'appuie sur des seuils discutables : c'est par exemple le cas du critère de revenu par habitant, où une majoration du taux de 1,2% pourrait intervenir pour les départements qui ont un revenu moyen par habitant inférieur de 20% à la moyenne. Cet écart est si élevé qu'il est très probable qu'aucun département métropolitain ne puisse être concerné. C'est notamment le cas du Département de l'Aude, où le revenu moyen par habitant est pourtant l'un des plus faibles.

Les départements bénéficient d'une disposition spécifique : pour appréhender le respect de l'objectif de 1,2%, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est appréciée en déduisant du montant des dépenses la part liée à la hausse des dépenses de RSA, d'APA et de PCH supérieure à 2 %. En retenant, un taux de non intégration de l'évolution des AIS dans l'appréciation du plafond de dépense de 2%, supérieur de 0,8 point au taux référence

de 1,2%, le Gouvernement impose aux départements de répondre à l'augmentation de dépenses contraintes par un effort sur les autres compétences au-delà même de la question de la compensation des AIS. Au-delà de cette première critique, doit s'ajouter celle de la non prise en compte de la dynamique des dépenses d'aide sociale à l'enfance particulièrement impactée par la prise en charge nouvelle et extrêmement dynamique des Mineurs Non Accompagnés. C'est la principale source d'évolution des dépenses de fonctionnement en 2017, le Département est totalement dépendant de ces évolutions sur lesquelles il n'a aucun pouvoir de maîtrise, et pourtant l'Etat n'en tient aucunement compte dans le mécanisme d'encadrement de la section de fonctionnement.

Le non-respect de l'objectif ainsi défini expose les collectivités à une sanction financière, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Ce seuil pourrait donc représenter près de 10M€ pour le Département de l'Aude. Une collectivité signataire du contrat proposé par l'Etat, pour une durée de 3 ans, verrait sa sanction limitée à 0,75% du dépassement de la norme de dépenses ; le prélèvement serait de 100% en cas d'absence de signature du contrat. Enfin, les départements sont exclus du seul mécanisme de reconnaissance positive à travers des dotations d'investissement, lesquelles ne concerneraient que les communes et les EPCI (et encore à enveloppe constante, c'est-à-dire en « prenant » aux autres collectivités). Le mécanisme de contractualisation est mal conçu et inéquitable et, sur le principe, il est donc difficilement concevable pour une collectivité de conclure dans une convention avec l'Etat des engagements sur des évolutions de dépenses qui sont indépendantes de sa propre gestion.

Les articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques affichent également des objectifs de désendettement net des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an, sans préciser les modalités de répartition de cet effort entre collectivités, et de plafonnement de la capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement. Non assortis formellement de sanction, ces objectifs guideront la rédaction des contrats Etat – collectivités, sans prise en considération des stratégies financières et des problématiques spécifiques de ces dernières.

1.3. Dans un cadre contraint, la volonté d'un budget de progrès

La préparation du budget primitif pour 2018 et la définition de notre stratégie pour les années à venir doit donc s'inscrire dans ce nouveau cadre et avec les incertitudes qu'il engendre.

Dans cet environnement difficile, nous ne pouvons pourtant pas nous résigner à une simple logique gestionnaire. Il nous appartient d'assurer la qualité des services publics départementaux au quotidien pour exercer pleinement nos compétences de solidarités humaines et territoriales, tant les deux apparaissent liées dans notre département.

Nous devons conduire des investissements importants et courageux pour développer les services du Département ou des communes et intercommunalités que nous accompagnons pour les usagers, pour créer de l'activité économique et susciter le développement économique et social de l'Aude.

Ce sont ces ambitions auxquels le budget 2018 devra répondre.

Nous agissons pour la proximité, en mettant en œuvre les différentes actions du schéma d'accessibilité des services au public. Nous lancerons une étude importante sur la territorialisation de l'action sociale du Département, pour un meilleur et égal accès aux droits et aux services publics départementaux, quel que soit le lieu de résidence sur notre territoire. Nous développerons la cohérence de notre action avec celle de l'ensemble de nos partenaires et nous mobiliserons l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche de développement social local.

Nous interviendrons pour le développement touristique en prenant en charge le développement et la modernisation des sites pôles du pays cathare et en créant des voies vertes. Nous agirons pour le développement économique, en assumant une part importante du coût du déploiement du THD ou encore en finançant les aménagements de Port-La-Nouvelle pour offrir de nouveaux débouchés aux productions locales.

Nous améliorerons la qualité de vie en poursuivant nos investissements dans les collèges, en soutenant les projets culturels établis ou innovants et en favorisant l'accès au sport. Nous renforcerons la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire.

Dans le contexte précédemment décrit, de telles ambitions nécessiteront de nouveaux et importants efforts de gestion. C'est une condition indispensable à la pérennité de notre action. Le budget primitif exprimera donc nos ambitions et, en toute responsabilité, nos arbitrages.

2. Un budget de fonctionnement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Le budget primitif 2018 intègre une nouvelle variation de périmètre en lien avec le transfert de la compétence transports interurbains et scolaires prévu par la loi du 7 août 2015. Pour maintenir la qualité de service pour les audois, le Département a permis à la Région de préparer au mieux le plein exercice de ces missions en conservant, par délégation, en 2017, l'essentiel de la compétence. En 2018, les recettes et dépenses afférentes, de l'ordre de 6M€, n'apparaissent plus dans le budget. Ce point est important pour la comparaison des montants entre exercices.

2.1. Des recettes de fonctionnement tirées par la progression des bases fiscales

Le transfert de la compétence transport, et l'exercice par voie de délégation en 2017 pour le compte de la Région continuera d'affecter les recettes réelles de fonctionnement puisque la compensation financière de la Région disparaîtra. Plus fondamentalement, au-delà de cet effet, l'arrêt de la baisse de la DGF permettra de bénéficier de la progression des bases et donc des recettes fiscales.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
Fiscalité directe	159,1	150,7	150,5	152,2
Fiscalité indirecte	176,7	180,7	181,3	188,0
Dotations Etat et participations	134,0	124,9	126,4	119,5
Produits de gestion	14,4	13,9	14,0	13,9
Divers fonctionnement	8,0	6,0	5,5	6,4
Total	492,2	476,3	477,7	480,0

La construction du budget primitif pour 2018 reposera sur les éléments suivants.

- Les produits de la fiscalité directe devraient retrouver une progression, après l'impact du transfert d'une partie de la CVAE à la Région en 2017. La taxe sur le foncier bâti est ici la principale recette. Pour la septième année consécutive, le taux serait inchangé. La prévision de recette s'appuie alors sur la seule évolution des bases, avec une hypothèse prudente de progression de 2%, considérant que la revalorisation des bases locatives cadastrales serait de 1,2%. Les évolutions modérées de l'ensemble des produits fiscaux (taxe sur le foncier bâti, CVAE, IFR) seront en partie limitée par la baisse du fonds de compensation de la CVAE, conséquence du transfert précité.
- Les produits de la fiscalité indirecte resteraient élevés à la suite du dynamisme observé en 2017. Les droits de mutation à titre onéreux et la TSCA ont connu des progressions importantes en 2017. Le budget primitif pour 2018 se fondera sur un principe de prudence et s'appuiera sur des hypothèses de progression de 1% pour la TSCA à 3% pour les DMTO. Les hypothèses d'évolution des autres taxes et fonds sont compris dans cette même fourchette.
- Les dotations et participations seraient en diminution de 6,9M€. Cela s'explique par la fin de l'exercice par délégation de la Région de la compétence transport, les recettes associées étant inscrites en participations. La dotation globale de fonctionnement sera globalement stable mais le Département subira une nouvelle baisse de la DCRTP et des allocations compensatrices qui représenterait environ 1,5M€.

Enfin, les produits de gestion, composés pour l'essentiel des recouvrements d'aide sociale, seraient globalement stables. Les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en augmentation.

2.2. Un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes

La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement est un axe constant de la stratégie financière du Département. Pour autant, il ne peut agir que sur les dépenses non contraintes. Or le budget 2018 traduira à nouveau l'importance des enjeux de solidarité auxquels il lui appartient de répondre.

Les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 464M€, en progression de 0,9M€.

La mission **Enfance Famille** connaîtra la plus forte augmentation, supérieure à 4M€ par rapport au budget 2017. Cette progression concerne une compétence obligatoire de solidarité du Département, l'aide sociale à l'enfance.

La stabilisation des dépenses de RSA permet de prévoir une augmentation limitée de 0,6M€ des crédits de la mission **Action sociale et insertion**, pour atteindre 113,3M€. Le Département continuera à développer ses programmes d'insertion professionnelle et d'accompagnement face aux difficultés de logement. Il sera toutefois confronté aux impacts des décisions prises par le nouveau Gouvernement durant l'été 2017 et annoncées pour 2018 en matière d'emplois aidés (baisse du nombre de contrats aidés et diminution de surcroît de la prise en charge par l'Etat dans le financement de ces contrats). Cela aura un impact tant en matière d'insertion qu'en terme de répercussion sur les charges des acteurs du secteur associatif, culturel, et surtout médicosocial avec un risque important d'impact sur la tarification et, par voie de conséquence, les dépenses sociales du département.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
A Enfance Famille	30,6	33,3	38,0	42,2
B Action sociale et insertion	109,4	112,6	112,7	113,3
C Autonomie	106,4	113,4	113,4	114,4
D Education	6,1	6,4	7,7	6,5
E Culture et patrimoine	2,6	2,8	2,8	3,0
F Sport Jeunesse	2,2	2,5	2,4	2,6
G Environnement et prévention des risques	20,2	21,1	21,2	20,7
H Aménagement et attractivité du territoire	5,7	5,8	5,8	5,6
I Réseau routier et mobilité	29,6	23,6	24,2	12,6
K Administration générale	124,5	129,9	132,2	140,1
<i>K1 Ressources humaines</i>	<i>105,5</i>	<i>109,2</i>	<i>111,3</i>	<i>112,8</i>
L Pilotage et coordination	2,3	2,5	2,7	2,9
Dépenses réelles de fonctionnement (hors réserves)	439,6	453,9	463,1	464,0

La mission **Autonomie** aurait une progression limitée de l'ordre de 1M€ ce qui porterait le budget de la mission à 114,4M€. La mise en œuvre dès 2017 des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement implique une augmentation de seulement 0,4M€ des crédits du programme Personnes âgées. De la même manière, les crédits du programme Personnes handicapées progresseraient de seulement 0,7M€.

Le budget de la mission **Education** serait en diminution de 1,2M€. L'engagement du Département pour le bon fonctionnement des collèges et l'éducation sera néanmoins identique. La diminution résulte de l'évolution des modes de versement de la dotation de fonctionnement des collèges en 2017 de manière à ce qu'ils bénéficient dès le début de l'année scolaire d'une plus grande souplesse de gestion.

La mission **Culture et patrimoine** verrait ses crédits progresser de 0,3M€ par rapport au budget 2017 ; ils s'établiraient ainsi à 3M€. Il s'agit de financer les actions de développement culturel, le fonctionnement des archives départementales et en particulier l'accompagnement des sites pôle du pays cathare, ce qui explique la progression des crédits.

La mission **Sport Jeunesse** disposerait d'un budget quasi stable de + 0,2M€ pour se porter à 2,6M€.

Le budget de la mission **Environnement et prévention des risques** serait en légère baisse de 0,5M€. Celle-ci porte sur le programme Eau au regard d'engagements importants en 2017 sur le programme de prévention des inondations. Les crédits des programmes portant sur les espaces naturels, les énergies renouvelables ou la sécurité civile seraient stables.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** est globalement stable à 5,6M€. La baisse des financements appelés au titre des grands projets d'infrastructure permettrait une augmentation pour les programmes d'accompagnement des territoires, de soutien au tourisme et de soutien à l'agriculture et à la pêche.

Le transfert de la compétence transport explique la très forte baisse des crédits de la mission **Réseau routier et mobilités**, réduits à 12,6M€. En effet, les crédits du programme d'entretien courant des routes seraient maintenus. En revanche, les crédits du programme transport sont réduits aux crédits nécessaires à l'exercice de la compétence, maintenue au niveau du Département de transport des élèves handicapés ; ils s'élèveraient à 1,8M€. Le Département n'a plus à inscrire de crédits pour l'exercice des autres compétences transport au titre de la Région puisque la délégation est achevée. En complément, l'attribution de compensation qu'il aura dorénavant à verser annuellement à la Région est intégrée dans la mission Administration générale, programme Budget et finances.

Le budget de la mission **Administration générale** progresserait d'environ 8M€ pour se porter à 140,1M€. L'évolution la plus significative est donc celle du programme Budget et finances de par l'attribution de compensation à verser à la Région d'un montant de 5,5M€. Le programme Ressources humaines connaîtrait une augmentation limitée à 1,5M€ seulement. Une augmentation des charges liées aux systèmes d'information serait globalement compensée par une nouvelle réduction des crédits de logistique et patrimoine.

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** s'établiraient à 2,9M€ en progression de 0,2M€. Il s'agit, en partie, de financer une importante étude sur la territorialisation de l'action sociale et médico-sociale du Département.

2.3. Une politique de ressources humaines adaptée aux enjeux du Département

La maîtrise des dépenses de ressources humaines est pour le Département un objectif essentiel de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement et donc de préservation de l'autofinancement.

Mais, parallèlement, les enjeux de politiques publiques continueront à impacter la politique de ressources humaines, dont l'objectif premier est de disposer des moyens d'une mise en œuvre responsable, efficiente et durable des politiques départementales.

C'est donc un sujet sensible que celui de la maîtrise des effectifs car même s'il est impératif, pour la soutenabilité de notre budget, de réduire l'évolution de nos dépenses de personnel, il n'en reste pas moins que les ressources humaines de la collectivité sont la traduction de la mise en œuvre de nos compétences et qu'il faudra veiller dans ce domaine à garantir le bon exercice de nos missions de service public.

▪ *Effectifs*

Fin 2017, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2624 agents, dont 1968 agents titulaires, 112 agents contractuels sur emploi permanent, 148 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 396 assistants familiaux.

Le respect de l'objectif d'évolution du budget affecté aux ressources humaines nécessitera une réduction des effectifs rémunérés, au-delà des recrutements nécessaires à l'exercice de notre compétence, obligatoire, de protection de l'enfance.

▪ *Dépenses de personnel*

La masse salariale globale 2017, c'est-à-dire tous budgets confondus s'établira à 107,9 M€, les inscriptions budgétaires ayant été exécutées à hauteur de 96.6% (par rapport au budget total de l'exercice). En terme de rémunération, l'exercice 2017 aura été marqué par l'impact de la revalorisation du point d'indice, la mise en œuvre du protocole PPCR et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

L'évolution attendue pour le budget principal est inférieure à 1,5% ; elle est, tous budgets confondus, de 3,3% au regard de la progression de la masse salariale du budget annexe de la SAE.

- *Temps de travail*

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail dès janvier 1999. En 2013, le temps de travail des personnels départementaux a été revu et augmenté de plus de 50 heures. Des adaptations sont à l'étude afin d'envisager des temps de travail spécifiques pour améliorer le service rendu aux usagers et proposer de nouveaux rythmes de travail aux agents.

- *Formation*

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Les formations visant à améliorer les réponses aux usagers dans les différents champs de politiques publiques et à assurer la santé et la sécurité sont privilégiées dans ce cadre. Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 0,5 M€, le Département prévoirait près de 0,5M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait donc maintenu à 1M€.

2.4. Le retour attendu à la stabilisation de l'autofinancement

Au regard des prévisions de recettes et dépenses réelles du budget principal, l'épargne brute progresserait légèrement de 1,4M€. C'est la conséquence de la reprise des recettes dans un contexte de stabilité des dépenses. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments strictement budgétaires, c'est-à-dire sur des éléments prévisionnels. Il convient donc de l'appréhender avec prudence. Dans tous les cas, la stabilisation de l'épargne brute est un impératif.

Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de seulement 0,1M€ pour s'établir à 18,8M€. Par suite, l'épargne nette progresserait de l'ordre de 1,3M€.

3. L'investissement public sur notre territoire, une priorité pour le Département

L'augmentation de l'investissement depuis deux ans, alors même que nombre de collectivités ont préféré en faire une variable d'ajustement, démontre l'engagement du Département dans le financement de projets structurants pour le territoire et dans l'accompagnement des projets de proximité des communes et des intercommunalités. Cela s'inscrivait dans notre stratégie et avait été annoncé depuis plusieurs années. Nous resterons volontaristes. Toutefois, au regard des contraintes financières auxquelles le Département est soumis, et conformément à la stratégie financière que nous avons bâtie, il est prévu de revenir à moyen terme au niveau d'investissement moyen constaté entre 2011 et 2015.

3.1. Une diminution attendue des recettes propres d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 19,3M€, en diminution par rapport à 2017.

Les dotations d'Etat seront prévues en baisse à l'exception de la DDEC, cette dotation étant gelée. Le FCTVA diminuera du fait de la baisse des dépenses d'équipements au regard du niveau très élevé de 2016. La DGE serait également en baisse du fait notamment de la

perception de quatre trimestres en 2017, en conséquence du retard de versement connu en 2016. Les dotations de l'Etat représenteraient ainsi 12,5M€.

Les subventions d'équipement et les recettes diverses à recevoir seront également en diminution, avec une prévision de 6,8M€. Cela s'explique par la perception en 2017 des subventions liées aux grands projets de la mission Education (Collège Rosa Parks, Halle aux sport Nicole Abar). Cela résulte également de recettes exceptionnelles en 2017 liées à la reprise des excédents du SMBVA.

3.2. Le maintien d'un niveau ambitieux d'investissement pour le développement des services à la population

Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 108,5M€ en légère diminution de 4,7M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en baisse de 0,3M€. Hors dépenses financières, les dépenses réelles d'investissement passeraient de 93,3M€ au budget 2017 à 89M€ au budget primitif, marquant le maintien pour 2018 d'une politique d'investissement soutenue.

3.2.1. Equipements départementaux

Le développement des équipements départementaux répond à la volonté de développer des services publics de qualité, en proximité. L'exercice 2018 se caractérisera ainsi par le lancement des travaux de reconstruction du centre médico-social de Lézignan Corbières et plusieurs opérations de renforcement du réseau routier.

❖ Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme à voter en 2018 augmenterait pour atteindre 67M€. Cette évolution s'explique par le vote d'autorisations de programme pour des dépenses récurrentes. De manière à simplifier la gestion de ce type de dépenses, des autorisations de programme avaient été votées en 2014 pour les 4 exercices 2014 à 2017. Nous sommes donc arrivés au terme de ces autorisations de programme et il convient de les renouveler.

Les avantages de ce système, en termes de souplesse de gestion et de continuité des commandes adressées aux entreprises, justifient sa reconduction. De nouvelles autorisations de programme récurrentes pour 5 exercices, 2018 à 2022, sont donc proposées et représenteraient 24,4M€.

Le montant d'autorisations de programme à inscrire hors autorisations de programme récurrente serait donc de 42,6M€, marquant ainsi la réalité d'un niveau d'investissement direct en phase avec notre stratégie financière.

Les autorisations de programme relatives à la mission **Education** s'élèveraient à 14,9M€, dont 0,8M€ d'autorisations de programme récurrentes. Il s'agit du financement des programmes de travaux des collèges qu'il s'agisse de l'entretien, de la réhabilitation ou encore de la performance énergétique, à travers par exemple la construction d'une chaufferie bois.

La mission **Culture et patrimoine** afficherait une diminution en raison du montant important voté en 2017. Le Département avait en effet voté 3,2M€ pour le programme d'équipement des sites pôles du pays cathare. En 2018, les autorisations de programme couvrent quasi intégralement des achats récurrents, pour le développement des collections essentiellement.

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
D Education	22,4	11,6	11,7	14,9
E Culture et patrimoine	0,6	3,3	3,3	1,5
F Sport Jeunesse	0,6	3,0	3,0	6,4
G Environnement et prévention des risques	0,0	0,1	0,1	2,3
I Réseau routier et mobilité	24,5	26,9	28,7	27,6
K Administration générale	4,7	1,6	1,8	14,4
L Pilotage et coordination	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Equipements directs	52,8	46,5	48,6	67,0*

* 42,6M€ hors AP récurrentes relatives aux exercices 2018-2022

Les autorisations de programme de la mission **Sport Jeunesse** connaîtraient une augmentation significative de par, également, l'adoption d'autorisations de programme récurrentes, pour le développement des équipements sportifs et de pleine nature, notamment des voies vertes.

De la même manière, les autorisations de programme de la mission **Environnement et prévention des risques** seraient très largement des autorisations de programme récurrentes. Leur renouvellement expliquerait la forte progression, à 2,3M€, pour essentiellement l'entretien des espaces naturels sensibles.

Les autorisations de programme de la mission **Réseau routier et mobilité** apparaîtraient en faible diminution tout en restant à un niveau soutenu de près de 28M€, dont 20M€ pour la sécurisation et la pérennisation du réseau, 5M€ pour des grands projets et 2,1M€ au titre d'autorisations de programme récurrentes.

L'évolution la plus significative concernerait la mission **Administration générale**, où les autorisations de programme atteindraient 14,4M€. Il s'agirait pour 3,8M€ d'autorisations de programme récurrentes pour le programme systèmes d'information et télécommunications. Le solde serait constitué de 10,6M€ pour le programme logistique et patrimoine (acquisition de matériels, travaux sur les bâtiments départementaux) essentiellement sous forme d'autorisations de programme récurrentes.

❖ **Crédits de paiement 2018**

Le budget primitif pour 2018 prévoirait une nouvelle augmentation des crédits de paiement affectés aux investissements, portés à 55M€, traduisant la priorité accordée au développement et à l'entretien du réseau routier.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
D Education	21,6	15,0	15,3	11,8
E Culture et patrimoine	0,4	1,0	0,7	2,8
F Sport Jeunesse	0,7	2,4	0,5	1,4
G Environnement et prévention des risques	0,6	0,7	0,8	0,5
I Réseau routier et mobilité	23,9	29,0	29,2	31,6
K Administration générale	5,3	5,0	5,0	6,8
Total Equipements directs	52,5	53,0	51,5	55,0

En cohérence avec les programmes de travaux, notamment pour la reconstruction du collège des Fontailles, les crédits de la mission **Education** seraient en diminution à 11,8M€.

Les crédits de la mission **Culture et patrimoine** augmenteraient fortement pour atteindre 2,8M€. Cette augmentation est concentrée sur le programme Sites culturels, en lien avec l'avancement du programme de développement des sites pôles du pays cathare (signalétique, médiation...).

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** se situeraient à 1,4M€, pour la mise en œuvre des projets de voies vertes.

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** seraient globalement ajustés aux réalisations annuelles. L'essentiel est consacré au programme de protection des espaces naturels sensibles.

Une progression significative de 2,4M€ est à noter pour le programme **Réseau routier et mobilité**. Cette augmentation porte sur les crédits d'études et principalement sur l'action travaux neufs, qui passerait de 22M€ au budget 2017 à 25M€ au BP 2018.

La mission **Administration générale** connaîtrait également une progression notable. Les crédits du programme Systèmes d'information et télécommunications seraient stables à 2,1M€. En revanche, les crédits du programme logistique et patrimoine passeraient de 2,9M€ à 4,7M€ étant donné le lancement des travaux de reconstruction du centre médico-social de Lézignan Corbières.

3.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un levier important des politiques publiques départementales. Par les projets qu'elles rendent possibles, elles permettent le développement ou l'amélioration des services publics communaux, intercommunaux ou d'autres partenaires publics en cohérence avec les objectifs du Département et elles créent de l'activité économique par leur impact sur la commande publique adressée aux entreprises locales.

L'exercice 2018 se caractériserait par la maîtrise des autorisations de programme au regard de la nécessité de maîtriser les engagements à moyen terme du Département. Les crédits

de paiement apparaîtraient en baisse étant donnée la contribution particulièrement importante au financement du THD connue en 2017.

❖ Autorisations de programme

Les autorisations de programme s'élèveraient à 25,6M€ en progression de 1,6M€ par rapport au budget 2017. Pour appréhender cette évolution, il convient de noter qu'il intègre 3M€ d'autorisations de programme pour les contrats d'agglomération au titre de 2018 ; les années antérieures étaient couvertes par une autorisation de programme portant sur 2015-2017 d'un montant de 9M€, soit 3M€ par an. Il est décidé cette année, en lien avec la nouvelle stratégie territoriale votée lors de la session du 22 décembre, de ne pas conclure de contrats triennaux avec les agglomérations, en 2018.

Cette nouvelle inscription de 25,6M€ ne marque donc pas un relèvement mais là encore une légère diminution des engagements du Département dans ce domaine, en conformité avec notre stratégie financière. Plus globalement, les propositions d'autorisations de programme s'inscriront dans une logique de réduction des engagements.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
A Enfance Famille	0,2	0,0	0,0	0,1
B Action sociale et insertion	0,7	0,9	0,9	1,4
C Autonomie	0,0	0,8	0,8	1,5
D Education	0,0	1,7	1,7	0,0
E Culture et patrimoine	0,7	1,5	1,7	1,0
F Sport Jeunesse	0,4	0,6	0,6	0,6
G Environnement et prévention des risques	5,1	7,2	8,4	8,7
H Aménagement et attractivité du territoire	29,8	7,4	7,4	10,4
I Réseau routier et mobilité	2,7	2,3	2,5	2,1
Total subventions d'investissement	39,6	22,4	24,0	25,6*

* 22,6M€ hors AP relatives aux contrats d'agglomération

Dans le domaine social, les autorisations de programme de la mission **Enfance famille**, de l'ordre de 50K€, concernent les subventions aux établissements d'accueil. La progression des autorisations de programme de la mission **Action sociale Insertion** serait significative du fait de la participation à l'opération ANRU concernant la cité des peupliers à Narbonne (0,5M€). Il en serait de même pour la mission **Autonomie**, pour le financement de réhabilitation d'EHPAD.

La mission **Education** ne comprendra plus d'AP en subvention dès lors qu'il s'agissait de financer une opération exceptionnelle liée à la construction du collège de Lézignan (participation à la construction des bâtiments de restauration et chaufferie).

Au niveau de la mission **Culture et patrimoine**, une autorisation de programme de 0,45M€ sera prévue pour le programme de développement des sites du pays cathare. Les autres engagements concernent les aides aux communes. Il est prévu dans ce domaine une baisse

des autorisations de programme en fonction des demandes des communes mais il s'agit d'une prévision et cela pourra faire l'objet d'ajustements entre les missions.

Les autorisations de programme de la mission **Sport Jeunesse** sont stables à 0,6M€. L'essentiel concerne également ici les aides aux communes.

La mission **Environnement et prévention des risques** se caractérise par une augmentation des autorisations de programme, en lien avec le relèvement des prévisions d'engagements pour les aides aux communes à la fois pour l'AEP et pour l'assainissement. Une autorisation de programme de 1,1M€ serait inscrite pour la restauration du patrimoine arboré du canal du midi.

La mission **Aménagement et attractivité** connaîtrait une forte augmentation pour atteindre 10,4M€ d'autorisations de programme. Cela résulte essentiellement du programme Agriculture et pêche, avec 5M€ pour les aménagements hydro-agricoles. Les autorisations de programme relatives aux aides aux communes seraient également en progression.

A l'opposé, les autorisations de programme de la mission **Réseau routier et mobilité** seraient en baisse. Il s'agit là principalement d'autorisations de programme d'aides aux communes pour lesquelles la répartition entre missions sera à préciser avant le vote du budget primitif après instruction des dossiers de demande de subvention.

❖ **Crédits de paiement 2018**

Le Département adapte les crédits de paiement des subventions d'investissement au rythme de réalisation des projets par ses partenaires, conformément à ses engagements. A ce titre, l'annuité la plus importante de sa contribution au financement du THD, 8,5M€, aura été versée en 2017. Le retour à une annuité moindre justifie la diminution des crédits au budget primitif 2018.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Subventions d'inv. (M€)

	CA 2016	BP 2017	Budget 2017	Prév. 2018
A Enfance Famille	0,2	0,2	0,8	0,7
B Action sociale et insertion	0,7	1,2	1,2	1,1
C Autonomie	0,3	1,3	1,2	0,9
D Education	0,0	1,7	1,7	0,0
E Culture et patrimoine	1,1	0,8	0,9	1,3
F Sport Jeunesse	0,5	0,7	0,7	0,7
G Environnement et prév. des risques	7,7	8,6	10,6	10,1
H Aménagement et attractivité du territoire	15,0	21,0	21,2	16,5
I Réseau routier et mobilité	2,8	3,2	3,3	2,8
K Administration générale	0,1	0,1	0,1	0,1
Total Subventions	28,4	39,0	41,8	34,0

Les crédits de paiement de la mission **Enfance famille** seraient maintenus au niveau du budget 2017. Il s'agit pour l'essentiel du financement de l'investissement du budget annexe de la SAE.

La mission **Action sociale insertion** connaîtrait une stabilité des crédits de paiement. Pour mémoire, ils concernent des aides dans le cadre de l'ANRU, les aides à la construction et la réhabilitation de logements.

Les crédits de la mission **Autonomie** sont en diminution, en cohérence avec les demandes attendues de paiement des subventions.

L'inscription de crédits de paiement en 2017 pour la mission **Education** était exceptionnelle car cela correspondait à notre contribution à la construction de la chaufferie et de la restauration du collège de Lézignan Corbières. Il n'y a donc plus de crédits en 2018.

Les crédits de paiement de la mission **Culture et patrimoine** augmenteraient de 0,4M€, en lien avec les aides aux communes dans ce domaine mais également pour le soutien des sites pôles du pays cathare.

Affectés pour l'essentiel à l'aide aux communes, les crédits de la mission **Sport jeunesse** seraient stables à 0,7M€.

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** seraient stables par rapport au budget 2017. Les crédits affectés au programme Eau seraient en diminution à l'inverse du programme espaces naturels. Les crédits dédiés aux énergies renouvelables et à la sécurité civile seraient stables.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** verrait ses crédits diminuer bien que restant à un niveau élevé, proche de 19M€. Conformément à la programmation financière du projet, les crédits à mobiliser pour le THD diminueront de 8,5M€ en 2017 à 4M€ en 2018. A l'inverse, les crédits du programme Accompagnement des territoires progresseraient de 5,8M€ au BP 2017 à 7,1M€ au BP 2018 sous l'effet de l'augmentation des crédits nécessaires au versement des aides aux communes.

Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité**, 2,8M€, seraient en diminution, du fait de moindres crédits à prévoir pour les aides aux communes.

Enfin, les crédits de la mission **Administration générale** sont très faibles. Ils portent par exemple sur la participation aux frais d'équipement du restaurant inter-administratif de l'Hôtel du Département.

4. Le recours maîtrisé à l'endettement

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion de la dette active et rigoureuse, de manière à en minimiser les coûts et à en maintenir la faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2017 à 170,6M€. Il est réparti à 60,7% en taux fixe et 39,3% en taux variable. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à « fixer » son encours : lors de la consultation 2017 pour la signature de 30M€ d'emprunts, la part des prêts à taux fixe est de 69,2% (20,75M€) et 30,8 % pour les prêts à taux variable (9,25M€).

Les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2017 était de 1,41% seulement (1,62% en 2016). La durée de

vie résiduelle s'élève à 12 ans et 2 mois, en progression de 14 mois par rapport à 2016 en conséquence du relèvement en 2016 et 2017 du niveau d'emprunt. Enfin, l'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite « Gissler », est particulièrement faible, 99,98% étant classé en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget primitif reposerait sur une prévision d'emprunt 2018 de 25M€. La mobilisation de l'emprunt spécifique au financement de la contribution du Département au projet de THD se ferait à hauteur de 3,2M€, de sorte que l'emprunt nouveau sur l'exercice serait de 28,2M€, en baisse de 6% par rapport à 2017. Dans le même temps, le Département assumerait une annuité en capital de 18,8M€. Au total, l'endettement fin 2018 progresserait de 9,4M€ pour s'établir à moins de 180M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette.

5. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de maîtrise des dépenses non contraintes

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour chacun d'eux des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le **laboratoire vétérinaire départemental** qui disposerait d'un budget stable par rapport au budget 2017 s'établissant à 1,3 million d'euros (+20K€). En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines seraient en augmentation de 30K€ environ par rapport au budget 2017. Les autres crédits de fonctionnement sont stables. En investissement, les crédits sont diminués de 6K€ par rapport au budget 2017 et seront utilisés à l'achat de matériel spécifique au laboratoire et à l'entretien du bâtiment. La participation d'équilibre du budget principal serait en augmentation de seulement 27K€. Enfin, aucune autorisation de programme ne serait à prévoir.

Le second est le budget annexe du **service d'assistance technique en matière d'eau et assainissement** (SATESE) qui serait également constant (+5K€). La section de fonctionnement connaît une évolution maîtrisée de moins de 10K€, malgré une progression des crédits dédiés aux ressources humaines. La section d'investissement serait stable. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en augmentation de 30K€. Il n'y aurait aucune autorisation de programme à adopter.

Un seul budget annexe concerne désormais la mission Réseau routier et mobilité en raison de l'intégration, à compter de l'exercice 2018, du budget annexe du laboratoire routier dans le budget annexe du parc départemental.

Le budget annexe du **parc départemental** présentait en 2017 un budget de 11,7M€. Il serait en 2018 de 11,8M€ en progression de moins de 0,1M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient globalement stables à hauteur de 6,5M€, les dépenses d'intervention (3,8M€) et de fonctionnement (2,7M€) étant maîtrisées. Les dépenses d'investissements seraient également stables à 1,5M€, pour l'acquisition de matériel roulant et d'outillage principalement. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en diminution de l'ordre de 0,1M€, en raison de la baisse des dotations aux

amortissements. Le projet de budget ne comporterait pas de nouvelles autorisations de programme.

Le budget annexe de la **Structure Accueil Enfance** (SAE), rattaché à la mission Enfance famille et créé en 2015, connaîtrait en première lecture une diminution pour raison technique : le transfert des actifs du budget principal au budget annexe a été réalisé en 2017, ce qui a augmenté les crédits relatifs aux opérations d'ordre.

Mais la progression très importante de l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés explique la progression des crédits réels du budget annexe. Ils s'élèveraient à 7,6M€ en hausse de 1,6M€ par rapport au budget 2017. Cela correspond à l'augmentation attendue des frais de personnel. Au regard des actions menées en 2017, les crédits réels d'investissement diminueraient de 0,2M€ pour être portés à 0,7M€.

L'équilibre du budget annexe nécessiterait donc une participation du budget principal de 6,8M€ en augmentation de 1,7M€ par rapport à 2017. Pour mémoire, les exercices 2015 et 2016 reposaient sur une participation respective de 2,2M€ et 2,5M€. Cette situation, qui n'est pas propre au Département de l'Aude mais s'inscrit dans une problématique nationale de prise en charge de l'accueil d'urgence, notamment des mineurs non accompagnés, démontre la nécessité d'une réponse urgente de l'Etat.

Un rapport mixte Inspection générale de L'Etat / Assemblée des Départements de France doit donner lieu à un arbitrage du Gouvernement pour que l'Etat, selon les termes mêmes du chef du Gouvernement, reprenant en cela l'engagement du Président de la République, assume les coûts liés à ces accueils nouveaux liés à la situation internationale qui engendre des migrations importantes. Il est impératif pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement du Département que ce dossier trouve une réponse avant le vote du budget.

6. Conclusion

L'année 2018 est une année charnière pour les départements. Confrontés, année après année, à des charges relevant de la solidarité nationale particulièrement dynamiques, ils ne peuvent, malgré tous leurs efforts de gestion, poursuivre les mêmes ambitions de politique publique malgré l'importance des enjeux.

La stratégie financière que nous avons mise en œuvre depuis 2011 nous a permis d'exercer pleinement nos compétences et d'augmenter nos investissements pour créer ou renforcer les services aux publics et pour développer l'activité économique. Cette stratégie nous permet de construire un budget également ambitieux pour 2018, fondé sur une rigueur de gestion constante. Mais en l'absence de réponse de l'Etat aux problèmes structurels de financement des départements, il nous est nécessaire de créer les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière, pour disposer de façon pérenne d'une capacité à mettre en œuvre les politiques publiques que nous portons.

Je vous propose donc de construire le budget 2018 sur la base des éléments suivants :

- Maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti pour la septième année consécutive,
- S'inscrire dans une maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Maintenir en 2018 les crédits d'investissement à un montant soutenu pour réaliser ou rendre possibles des projets structurants pour le territoire,

- Engager une démarche de réduction de l'emprunt et conserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Ce sont ces orientations dont je vous propose de débattre.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola